

Reconnaissance des compétences extrascolaires

Cours de l'UQAC demandé en reconnaissance		Type de compétence
Code du cours	Titre	

Pour connaître les **modalités d'attribution** et **d'appel** ainsi que les **principes directeurs**, consultez notre site web : www.uqac.ca/rac

Pour connaître les **règles particulières**, veuillez consulter la section « reconnaissance des acquis » de la description officielle de votre programme sur le Web.

La reconnaissance officielle se fait par le registraire dans le dossier informatisé de l'étudiant. On peut prévoir un délai de quelques mois dans certains cas. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de votre programme.

Une demande de reconnaissance des acquis doit être transmise au Bureau du registraire uniquement une fois que vous êtes admis.e et inscrit.e dans votre programme.

Le Bureau du registraire ne transmet pas d'accusé de réception ni d'annonce lorsqu'il complète le traitement. 60 jours après votre dépôt, consultez votre relevé de notes dans votre dossier étudiant électronique. Si les reconnaissances demandées n'y figurent pas, communiquez avec la secrétaire de votre programme.

Signature :

Date :

Sauvegarder d'abord votre formulaire
(RAC - votre code permanent)

Transmettre ensuite au BDR
(rac@uqac.ca)

(Facultatif)